

Remise du *Special Achievement Award*
22^e conférence annuelle de l'Association internationale des procureurs

Beijing (Chine), le 13 septembre 2017
Allocution du Procureur, Serge Brammertz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité exécutif, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues,

J'ai le plaisir et le privilège d'accepter ce *Special Achievement Award* au nom du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le fait d'être récompensé par nos collègues et nos confrères du monde entier est un honneur et une source d'humilité. Le respect et l'estime professionnels que vous nous témoignez nous touchent particulièrement.

Les résultats crédibles que nous avons obtenus ces 24 dernières années sont à attribuer, en grande partie, au dévouement de notre personnel. Des centaines de procureurs, d'enquêteurs, d'analystes, d'interprètes et beaucoup d'autres ont tout mis en œuvre afin que justice soit faite dans une certaine mesure pour les victimes des atrocités inouïes commises pendant les conflits qui ont sévi en ex-Yougoslavie. Ils sont venus de plus de 65 pays différents, y compris de nombreux parquets qui aujourd'hui sont représentés ici à cette conférence annuelle.

Dans trois mois, notre bureau achèvera sa mission et fermera ses portes. Même si nous sommes fiers de tout ce que nous avons accompli, nous sommes tout à fait conscients que l'impunité pour les crimes internationaux demeure très souvent la règle. Il suffit de regarder le monde aujourd'hui pour constater que l'ampleur de la souffrance humaine dans les conflits armés est sans doute plus grande qu'elle ne l'a jamais été à toute autre époque de l'histoire récente.

Nous tous ici réunis savons que le désir de justice est universel. Malheureusement, ce désir universel n'est toutefois pas exaucé universellement. En réalité, les millions de victimes que font aujourd'hui les conflits armés ne peuvent nourrir aucun espoir réaliste de voir un jour justice leur être rendue pour les crimes dont ils ont été la cible.

Pendant les conflits dans l'ex-Yougoslavie et le génocide au Rwanda, la communauté internationale a su manifester la volonté nécessaire pour lutter contre l'impunité en créant des tribunaux ad hoc. Or, aujourd'hui, il est regrettable de constater que cette volonté fait souvent défaut.

Il n'est pas rare d'entendre encore aujourd'hui qu'instaurer la paix est plus important que rendre justice.

En tant que procureurs, il nous incombe de rejeter ce faux dilemme entre paix et justice. La vérité est que les deux sont nécessaires. L'ordre ne peut reposer que sur la justice et l'établissement des responsabilités. Cela est tout aussi vrai dans nos pays respectifs que dans les sociétés en proie aux conflits armés.

Il n'en reste pas moins que nous avons aussi appris que les juridictions internationales se heurtent à leurs propres limites dans ce qu'elles peuvent accomplir.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, mon bureau a un message à vous transmettre : de plus en plus de parquets nationaux ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que justice soit faite pour les victimes de crimes atroces. Il est possible que les victimes comme les auteurs de ces crimes, ces derniers dissimulés parmi les réfugiés, se soient établis dans votre pays respectif. Il existe peut-être chez vous des criminels qui fomentent et facilitent des crimes, en se livrant au trafic d'armes ou au commerce de minerais provenant d'une zone de conflit, ou en dissimulant des mouvements illicites de capitaux. Des groupes terroristes, tels que Daesh, qui commettent à l'heure actuelle d'innombrables atrocités, sont tributaires des combattants et des sympathisants étrangers issus des quatre coins du globe.

Il nous appartient donc à tous, procureurs internationaux comme nationaux, d'unir nos forces pour montrer aux victimes actuelles de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide qu'elles ne sont pas tombées dans l'oubli, et que justice peut être rendue. C'est l'obligation professionnelle qui nous incombe, et une responsabilité qu'il nous faut assumer envers les générations futures.

Je tiens, encore une fois, au nom du Bureau du Procureur du TPIY, à vous remercier de l'honneur que vous nous faites en nous décernant ce prix pour réalisations exceptionnelles.